



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) J0B 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2024, le projet de règlement 534-24 a été déposé et un avis de motion a été donné :

PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

Dépôt de projet et avis de motion du règlement 534-24 de régie interne et de normes durant les séances

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

. Avis de motion et dépôt de projet du Règlement 534-24 de régie interne et de normes durant les séances.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Monsieur Martin Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement 534-24 de régie interne et de normes durant les séances.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 525-23.

Donné à Scotstown, ce 6 novembre 2024

Monique Polard,
Directrice générale